

Paris, le 3 mai 2019

EUROPCAR MOBILITY GROUP lance son plan d'actionnariat salarié « we Share 2019 »

Europcar Mobility Group annonce aujourd'hui le lancement de son offre d'actionnariat, « we Share 2019 », réservée aux salariés du Groupe Europcar dans 16 pays où le groupe est présent (ci-après, « l'Offre »).

Cette Offre vise à offrir aux collaborateurs une nouvelle opportunité de devenir actionnaires de leur entreprise à des conditions préférentielles et de s'associer au développement à la performance du Groupe.

A l'occasion de cette annonce, Caroline Parot, Présidente du Directoire d'Europcar Mobility Group a déclaré :

« Nous sommes aujourd'hui une « mobility service company », multi-marques, multi-business, au service de 7.7 millions de clients, qui opère dans plus de 130 pays. Nous avons une longue histoire – 70 ans cette année – mais surtout, un projet de croissance passionnant : avec l'ensemble de nos activités et de nos collaborateurs, nous sommes bien positionnés pour relever les nouveaux défis de la mobilité.

Dans ce contexte, nous voulons étroitement associer nos collaborateurs à notre projet de croissance et être en mesure de partager la valeur que nous allons créer ensemble : c'est tout le sens que nous voulons donner à l'actionnariat salarié au sein d'Europcar Mobility Group ».

Conformément à la réglementation applicable, le présent communiqué a pour objet de présenter les principales caractéristiques de l'Offre, telles que décrites ci-après.

1. INFORMATION SUR L'EMETTEUR

Europcar Mobility Group est une société anonyme au capital social de 161.030.883 euros, ayant son siège social 13ter, boulevard Berthier à Paris (75017) et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 489 099 903.

Les actions de la Société sont admises à la négociation sur le marché Euronext Paris (Compartiment A), sous le code ISIN FR0012789949. Europcar Mobility Group fait partie de l'indice boursier SBF 120.

Les informations relatives à la Société, notamment le document de référence 2018, enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 mars 2019, sous le numéro D.19-0210, sont disponibles sur son site internet (www.europcar-mobility-group.com).

2. MOTIFS DE L'OFFRE

La présente Offre traduit la volonté d'Europcar Mobility Group d'associer pleinement ses collaborateurs au développement et aux résultats du Groupe en leur permettant de souscrire des actions Europcar Mobility Group (les « **Actions** »).

3. NATURE DES ACTIONS ET NOMBRE MAXIMAL D'ACTIONS OFFERTES

Conformément aux vingt-septième et vingt-huitième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'Europcar Mobility Group (ci-après la « **Société** ») du 17 mai 2018, le Conseil de surveillance de la Société a autorisé le 21 décembre 2018 la mise en place d'un plan d'actionnariat

salarié au profit des adhérents au Plan d'Épargne Groupe (le « **PEG** ») et au Plan d'Épargne Groupe International (le « **PEGI** ») d'Europcar Mobility Group, conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Les Actions proposées dans le cadre de l'Offre sont des actions ordinaires de la Société qui seront nouvellement émises. Conformément à la décision du Conseil de surveillance du 21 décembre 2018, le nombre maximal d'actions pouvant être émise dans le cadre de l'offre est de 4.800.000 Actions, dont un maximum de 2.700.000 Actions pour la Formule Levier.

4. PERIMETRE DE L'OFFRE

L'Offre sera ouverte aux salariés des sociétés dont 100% du capital social est détenu directement ou indirectement par Europcar Mobility Group et adhérentes au PEG ou PEGI dont le siège social est situé en Allemagne, en Australie, en Autriche, en Belgique, au Danemark, en Espagne, en France, en Grèce, au Luxembourg, en Irlande, en Italie, en Nouvelle-Zélande, au Portugal, au Royaume-Uni, en Slovaquie et en Turquie, sous réserve de l'obtention d'autorisations locales dans certains de ces pays.

5. TERMES ET CONDITIONS DE L'OFFRE

Bénéficiaires

Les bénéficiaires sont les salariés des sociétés incluses dans le périmètre de l'Offre, justifiant au dernier jour de la période de souscription/rétractation (prévu le 24 juin 2019) d'une ancienneté d'au moins 3 mois.

Formules d'investissement

L'Offre est composée de deux formules de souscription :

- Une formule levier garantissant l'investissement initial du souscripteur (la « **Formule Levier** ») ; et
- Une formule classique, dont l'investissement initial suit le cours de l'Action à la hausse comme à la baisse (la « **Formule Classique** »).

Les salariés peuvent choisir de souscrire soit à la Formule Levier, soit à la Formule Classique, soit aux deux Formules.

La souscription est mise en œuvre dans le cadre des deux Formules par le biais du FCPE Europcar Mobility Group Actionnariat (le « **FCPE** ») ou par la souscription d'actions en direct. Dans certains pays, les salariés recevront un *Stock Appreciation Right* dont le montant sera indexé en application d'une formule comparable à celle proposée dans le cadre de la Formule Levier.

Les salariés participant à l'Offre bénéficieront d'un abondement dans les conditions décrites dans la documentation de l'Offre.

Calendrier indicatif de l'opération et Prix de souscription

La période de réservation sera ouverte du 6 au 22 mai 2019 inclus.

Le 21 juin 2019, le Directoire d'Europcar Mobility Group déterminera les dates de la période de souscription/révocation et fixera le prix de souscription des Actions, qui sera égal à une moyenne des cours de l'Action Europcar Mobility Group sur le marché Euronext Paris au cours des vingt jours de

bourse précédant la date de cette décision (le « **Prix de Référence** »), diminuée d'une décote de 15 % (le « **Prix de Souscription** »).

Une période de souscription/révocation sera ouverte du 21 au 24 juin 2019 inclus, permettant aux bénéficiaires de souscrire des Actions si aucune réservation n'a été faite au cours de la période de réservation, ou d'annuler leur réservation.

Le règlement-livraison des Actions est prévu pour fin juillet 2019.

Les dates indiquées ci-dessus sont fournies à titre indicatif et sont susceptibles de modification.

Souscription maximum et minimum par souscripteur

Les bénéficiaires de l'Offre ne peuvent pas investir conformément aux dispositions du PEG et du PEGI, ainsi que de l'article L. 3332-10 du Code du travail, plus du quart de leur rémunération annuelle brute pour 2019.

Exercice des droits de vote attachés aux Actions

Lorsque les Actions seront souscrites puis détenues par l'intermédiaire du FCPE, les droits de vote attachés à ces Actions seront exercés par le conseil de surveillance du FCPE ; lorsque les Actions seront détenues sous la forme nominative, les droits de vote seront exercés individuellement par les salariés concernés.

Période d'indisponibilité des parts du FCPE ou des Actions

Les bénéficiaires souscrivant à l'Offre devront détenir les parts de FCPE ou les Actions souscrites pendant une période de cinq ans, à l'exception des 9 cas de sortie anticipée prévus à l'article R.3324-22 du Code du travail. Dans certains pays, les cas de sortie anticipée peuvent être moindres en raison des contraintes juridiques et fiscales locales.

6. COTATION

L'admission des actions nouvelles Europcar Mobility Group aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (Code ISIN : FR0012789949) sur la même ligne que les actions existantes sera demandée dès que possible après la réalisation de l'augmentation de capital prévue pour le 30 juillet 2019.

7. OPERATIONS DE COUVERTURE

La mise en place de la Formule Levier est susceptible de générer des opérations de couverture sur le marché réalisées par la banque structurant l'opération. Des opérations de couverture peuvent donc être conduites par cet établissement à compter de la publication du présent communiqué et pendant toute la durée de l'Offre.

8. MENTION SPECIFIQUE CONCERNANT L'OFFRE

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation pour la souscription d'actions Europcar Mobility Group. L'offre d'actions Europcar Mobility Group réservée aux salariés sera mise en place dans les seuls pays où une telle offre aura fait l'objet d'un enregistrement ou d'une notification auprès des autorités locales compétentes et/ou à la suite de l'approbation d'un prospectus

par les autorités locales compétentes, ou en considération d'une exemption à l'obligation d'établir un prospectus ou de procéder à un enregistrement ou une notification de l'offre.

Plus généralement, l'offre sera uniquement réalisée dans les pays où toutes les procédures d'enregistrements et/ou les notifications requises auront été effectuées et les autorisations nécessaires auront été obtenues.

9. CONTACTS DES SALARIES

Pour toute question relative à l'Offre, les bénéficiaires peuvent consulter les documents mis à leur disposition sur le site dédié à cette Offre et/ou adresser toute question concernant la présente Offre à leur direction des ressources humaines.

En France, le présent communiqué constitue le document d'information requis en application des articles 212-4 5° et 212-5 6° du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), l'article 19 de l'Instruction AMF du 21 octobre 2016 (DOC-2016-04).

À propos d'Europcar Mobility Group

Europcar Mobility Group est l'un des principaux acteurs du secteur de la mobilité et est une société cotée sur Euronext Paris. Europcar Mobility Group a pour mission d'être la «mobility service company» préférée des clients, en offrant des solutions alternatives attractives à la possession de véhicules, avec une large palette de services de mobilité : location de véhicules, services chauffeur, auto-partage (car-sharing), scooter-partage, et location de voitures entre particuliers. La satisfaction des clients est au cœur de la mission du groupe et de l'ensemble de ses collaborateurs et cet engagement vient nourrir le développement permanent de nouveaux services. Europcar Mobility Group opère à travers différentes marques pour répondre aux besoins spécifiques de chaque client ; ses 4 marques majeures étant : Europcar® - le leader Européen de la location de véhicules, Goldcar® -la plus importante société de location de véhicules low-cost en Europe, InterRent® –marque « mid tier » à destination des clients loisirs et Ubeeqo® –leader européen du car-sharing (BtoB, BtoC). Europcar Mobility Group propose ses différentes solutions et services de mobilité dans le monde à travers un vaste réseau dans 135 pays (incluant 16 filiales en propre en Europe et 2 en Australie et Nouvelle-Zélande, des franchisés et des partenaires).

Contacts

Media Relations

Valérie Sauteret

valerie.sauteret@europcar.com

Investor Relations

Olivier Gernandt

+33 1 80 20 91 81

olivier.gernandt@europcar.com

Publicis Consultants - Contacts

Sébastien Gallot

+33 6 64 51 25 56

sebastien.gallot@publicisconsultants.com



Marie Quinette

+ 33 6 37 19 70 04

marie.quinette@publicisconsultants.com

More information on :
europcar-mobility-group.com